



Réunion du Conseil Municipal
Lundi 14 septembre 2020 à 19 heures

COMPTE RENDU

Date de convocation : 9 septembre 2020

Date d'affichage : 9 septembre 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents lors du vote : 18
- Ayant pris part au vote : 18

Présents: Monsieur Dominique CHAMBENOIT, Madame Anna CONTANT, Monsieur Fabrice BOURGEOIS, Madame Martine MALTAT, Monsieur Thierry LEDROIT, Monsieur Lionel ROY, Madame Sylvie HURIÉ, Monsieur Didier CATUSSE, Monsieur Dany MERAT, Monsieur Alain CREPIN, Madame Sylvie GROS, Monsieur Christophe PAYMAL, Madame Marie-Odile GAUTHIER, Madame Camille GERHARDT, Madame Préma GAUSSE, Monsieur Joël RAGON, Madame Marie-Ange PINNA SOLER.

Absents excusés : Monsieur Jordan GUILLERMIN, Madame Delphine BILLON

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Alain CREPIN est désigné secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2020

Le Compte rendu de la séance du 6 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Finances

A. Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune

Présenté par M. BOURGEOIS

Des éléments nouveaux nécessitent de modifier certaines lignes du budget primitif de la commune. Il s'agit :

- De la rectification d'erreurs lors de la saisie du budget. Ces rectifications n'affectent pas l'équilibre du budget et portent sur 7 080 € en dépenses d'investissement et 53 000 € en recettes d'investissement qui sont à imputer sur d'autres articles.
- De l'intégration des résultats 2019 du service de l'assainissement dont le budget annexe a été dissous pour cause de transfert de la compétence à la Communauté de l'Auxerrois.
- Il s'agit d'un excédent de 139 695,89 € à intégrer à la section de fonctionnement et d'un déficit de 91 558,90 € à intégrer à la section d'investissement. Le résultat net global s'élève donc à 48 136,99 €. Le sort de ces résultats d'assainissement n'a pas encore été décidé. En théorie, dans les discussions qui ont eu lieu courant 2019, la Communauté de l'Auxerrois s'était engagée sur un programme de travaux à réaliser. La commune avait donc établi son budget 2019 de façon à financer ce programme. Actuellement, certaines communes de l'agglomération ont conservé leur excédent d'investissement, d'autres l'ont basculé à la Communauté, d'autres n'ont encore rien décidé. Il est donc proposé de garder cet excédent dans les dépenses imprévues de la section de fonctionnement dans l'attente d'une décision.
- De dépenses nouvelles pour 9 600 €,
 - . Remplacement de 3 points d'éclairage public rue Jacques Brel pour 1 200 €
 - . Achat de bacs à livres pour la médiathèque utilisés dans le cadre du protocole sanitaire de mise en « quarantaine » des livres restitués pour 2 300 €
 - . Achat d'un PC portable pour le maire, remplacement de 2 PC pour les services administratifs et achat de 6 sièges visiteurs pour un total de 5 000 €
 - . Achat d'une armoire froide négative (congélateur) pour le restaurant scolaire pour 1 100 €.

Ces dépenses sont financées par ponction sur la ligne des dépenses imprévues.

Délibération n° 20-043

Après avoir étudié le projet de décision modificative qui lui est présenté et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice en cours dont le détail s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
article	nature	montant
O23	virement à la section d'investissement	91 558,90 €
O22	dépenses imprévues	48 136,99 €
	total dépenses de fonctionnement	139 695,89 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
opération - arti	nature	montant
OO1	déficit d'investissement reporté	91 558,90 €
O40 - 21318	opérations d'ordre (amortissement)	-7 080,00 €
O41 - 21318	opérations d'ordre (amortissement)	7 080,00 €
210 - 204158	éclairage public	1 200,00 €
470 - 2184	meublier pour la médiathèque	2 300,00 €
460 - 2183	matériel informatique mairie	5 000,00 €
465 - 2188	équipement restaurant scolaire	1 100,00 €
O20	dépenses imprévues	-9 600,00 €
	total dépenses d'investissement	91 558,90 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
article	nature	montant
OO2	excédent de fonctionnement reporté	139 695,89 €
	total recettes de fonctionnement	139 695,89 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
opération - arti	nature	montant
O21	virement de la section de fonctionnement	91 558,90 €
O40 - 192	cession d'immobilisations	-53 000,00 €
O24 - OPFI	cession d'immobilisations	53 000,00 €
	total recettes d'investissement	91 558,90 €

III. Ressources humaines

A. Création de postes au service périscolaire

Présenté par Mme MALTAT

Le protocole sanitaire imposé dans les services scolaires et périscolaires alourdit considérablement la charge des agents, tant en ce qui concerne l'accueil des enfants que l'entretien et la désinfection des locaux. D'autant que, contrairement à juin dernier, tous les enfants sont désormais à nouveau scolarisés.

Aujourd'hui, et malgré les efforts faits par le personnel en place à qui on demande beaucoup, il n'est pas possible de répondre à toutes les attentes.

Cette situation nécessite donc de renforcer, pour la durée de la crise sanitaire, les équipes présentes en garderie et en entretien ménager des locaux.

Il est proposé de créer 2 postes à temps non complet pour une période transitoire d'un an affectés au service périscolaire (garderie et restaurant scolaire) et à l'entretien ménager des locaux.

Les 2 postes ne seront pourvus qu'en cas de besoin avéré et le recrutement par le biais d'emplois aidés sera privilégié.

Mme GERHARDT demande pourquoi le recrutement est conditionné à un « besoin avéré » alors qu'il semble bien que la nécessité de recruter soit réelle. Réponse de Mme MALTAT : les services devraient pouvoir faire face avec le poste à 22/35^{ème}. Le poste à 13/35^{ème} sera pourvu uniquement s'il peut l'être par un contrat aidé, ce qui réduit son poids financier. Mme MALTAT ajoute avoir un rendez-vous téléphonique le 15 septembre avec un organisme prestataire dans le cadre des emplois aidés.

Délibération n° 20-044

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 – alinéa 1

CONSIDERANT que les protocoles sanitaires en place dans les écoles et au service périscolaire alourdissent la charge de travail et nécessitent des recrutements complémentaires

DECIDE de créer 2 postes à temps non complet et en CDD de droit public pour accroissement temporaire d'activité selon les caractéristiques suivantes :

Poste n° 1

Temps de travail annualisé 22/35^{ème} (soit environ 24h de travail hebdomadaire en semaine scolaire + les grands ménages pendant les vacances)

Grade de recrutement : adjoint technique territorial

Rémunération : 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques territoriaux

Durée du CDD : du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Affectation : garderie périscolaire et entretien ménager des locaux

Poste n° 2

Temps de travail annualisé 13/35^{ème} (soit environ 16h30 de travail hebdomadaire en semaine scolaire)

Grade de recrutement : adjoint technique territorial

Rémunération : 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques territoriaux

Durée du CDD : du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Affectation : entretien ménager des locaux

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

B. Attribution d'un bon d'achat en cas de naissance

Présenté par M. BOURGEOIS

Une délibération prise par le conseil municipal en 2001 instaurait le versement aux agents de la commune d'une prime de 80 € en cas de naissance.

Le régime indemnitaire des agents a été totalement refondu en 2017, mais cette « prime de naissance » n'a pu y être intégrée.

Il est donc proposé de remplacer le dispositif pré existant par un bon d'achat de 80 € attribué aux agents à l'occasion d'une naissance.

Délibération n° 20-045

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU

- La délibération du 23 novembre 2001 instaurant une prime de naissance de 80 €
- La délibération n° 17-069 du 14 novembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ainsi que le complément indemnitaire annuel

CONSIDERANT que la prime de naissance n'a pu être reprise dans le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité (RIFSEEP)

DECIDE d'instaurer au bénéfice des agents fonctionnaires et contractuels de la collectivité une gratification en cas de naissance versée sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 80 € à valoir dans une enseigne auxerroise au choix de l'agent.

C. Attribution d'une gratification à une stagiaire

Présenté par M. BOURGEOIS

Abygaël REMAUD a demandé à effectuer bénévolement son stage pratique BAFA auprès du centre de loisirs dans le courant de l'été 2020.

Cette stagiaire n'était pas prévue dans les effectifs et aucun poste n'avait été créé pour la recruter, il n'a donc pas été possible de la rémunérer pour les 14 jours de travail qu'elle a effectués.

Il est proposé, comme le permet la réglementation relative aux stagiaires, de lui verser une gratification d'un montant de 150 €

Délibération n° 20-046

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU

- Les dispositions du Code du Travail relatives à l'accueil de stagiaires et du Code de la Sécurité Sociale relatives à l'assujettissement des gratifications versées aux stagiaires
- La convention de stage pratique BAFA signée le 15 juillet 2020 avec Abygaël REMAUD

CONSIDERANT qu'il convient de reconnaître par une gratification le travail d'animation effectué par Abygaël REMAUD du 15 juillet au 3 août au sein du Centre de Loisirs de Chevannes

DECIDE de verser à Abygaël REMAUD une gratification de 150 €

DIT que cette gratification sera exonérée de toute charge sociale et fiscale

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

D. Signature de la convention avec le Centre de Gestion (assurance sur les risques statutaires)

Présenté par M. BOURGEOIS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne négocie, pour les collectivités qui le souhaitent, un contrat d'assurance sur les risques statutaires.

Ce contrat d'assurance permet à la commune de se voir rembourser les indemnités qu'elle verse aux agents en arrêt pour maladie, maternité, accident du travail, longue maladie ..etc.. conformément au statut de la fonction publique territoriale.

A noter : les fonctionnaires territoriaux ne relèvent pas de l'assurance maladie pour ce qui concerne le paiement des indemnités journalières. C'est la collectivité employeur qui les verse selon les règles fixées par le statut de la fonction publique et qui peut donc garantir ce risque auprès d'une compagnie d'assurance.

C'est la CNP/SOFAXIS qui est titulaire du contrat négocié par le centre de gestion.

M. BOURGEOIS précise que ce contrat est un peu moins cher que le précédent en termes de taux de cotisation. Toutefois, la modification du calcul des frais de gestion versés au Centre de Gestion entraîne un surcoût d'environ 500 € annuels.

Délibération n° 20-047

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26
- Le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux
- Sa délibération n° 19-002 du 22 janvier 2019 chargeant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne de négocier un contrat d'assurance sur les risques statutaires

CONSIDERANT la communication par le Centre de Gestion des résultats de la consultation concernant la commune, à savoir le choix du contrat CNP/SOFAXIS

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Contrat CNP/SOFAXIS

Durée 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2020)

- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, maternité

Taux de cotisation CNP/SOFAXIS : 5,5%

Franchise de 15 jours en maladie ordinaire

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires

Risque garantis : accident de service/maladie professionnelle, maladies graves, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Taux de cotisation CNP/SOFAXIS : 0,99 %

Franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Cotisation forfaitaire annuelle auprès du Centre de Gestion égale à 2,5% de la prime d'assurance destinée à couvrir les frais de suivi et d'assistance du Centre de Gestion

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion du contrat groupe à intervenir avec le Centre de Gestion.

L'arrivée de M. GUILLERMIN modifie comme suit l'état des présences :

Présents : Monsieur Dominique CHAMBENOIT, Madame Anna CONTANT, Monsieur Fabrice BOURGEOIS, Madame Martine MALTAT, Monsieur Thierry LEDROIT, Monsieur Lionel ROY, Madame Sylvie HURIÉ, Monsieur Didier CATUSSE, Monsieur Dany MERAT, Monsieur Alain CREPIN, Madame Sylvie GROS, Monsieur Christophe PAYMAL, Madame Marie-Odile GAUTHIER, Madame Camille GERHARDT, Madame Préma GAUSSE, Monsieur Jordan GUILLERMIN, Monsieur Joël RAGON, Madame Marie-Ange PINNA SOLER.

Absente excusée : Madame Delphine BILLON

IV. Intercommunalité

A. Election des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Présenté par M. le Maire

Dans le cadre du projet de contournement d'Auxerre, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Auxerre, Villefargeau et Chevannes a été créée pour étudier et donner des avis sur les conséquences du projet sur les parcelles agricoles touchées par le tracé du contournement (expropriations, indemnisations, échanges, valorisation ..etc..)

Elle est composée de représentants des communes concernées, des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers, du Conseil Départemental et de diverses administrations de l'Etat.

Sa composition doit être renouvelée suite aux élections municipales et il convient, pour Chevannes, de désigner le représentant du Maire et d'élire 2 titulaires et 1 suppléant pour siéger au titre des propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Pour info, les précédents représentants des propriétaires fonciers étaient les suivants :

MM Jacques GAUTHERON et Michel PANNETIER (titulaires) et Mme Jeannine MEMIER (suppléante)

Mme PINNA demande qui sont Mme MEMIER et M. PANNETIER qu'elle ne connaît pas. Réponse : ce sont d'importants propriétaires de foncier non bâti sur Chevannes et ils connaissent bien le territoire

Délibération n° 20-048

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 abstention (Monsieur Joël RAGON),

VU

- Le Code Rural et de la Pêche et notamment ses articles L212-4 et L121-6
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Yonne en date du 25 juin 2010 décidant de constituer une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes d'Auxerre, Villefargeau et Chevannes dans le cadre du projet de contournement sud d'Auxerre

DESIGNE M. Thierry LEDROIT en qualité de représentant du Maire auprès de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes d'Auxerre, Villefargeau et Chevannes

DECIDE de nommer les personnes suivantes, au titre des représentants des propriétaires de foncier non bâti auprès de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes d'Auxerre, Villefargeau et Chevannes

- Titulaires : MM Jacques GAUTHERON et Michel PANNETIER
- Suppléante : Mme Jeannine JEANDOT épouse MEMIER

B. Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Intercommunale d'Évaluation des Charges Transférées)

Présenté par M. BOURGEOIS

La Communauté de l'Auxerrois perçoit les produits de la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle) des communes membres et la reverse aux communes sous la forme d'une attribution de compensation.

Cette attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées. A chaque nouveau transfert de compétences, la charge nette du transfert est calculée par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et l'attribution de compensation reversée à la commune évolue en conséquence.

Chaque commune doit nommer par délibération un membre titulaire et un membre suppléant de la CLECT (sauf Auxerre qui dispose de 2 titulaires)

Délibération n° 20-049

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT

DESIGNE pour le représenter au sein de la CLECT :

Titulaire : M. Fabrice BOURGEOIS

Suppléant : M. Thierry LEDROIT

V. Travaux

A. Eclairage public rue Jacques Brel

Présenté par M. LEDROIT

3 luminaires hors service sont à remplacer rue Jacques Brel, ce qui nécessite la signature d'une convention financière avec le SDEY (Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne).

Pour mémoire : le SDEY gère l'éclairage public dans toutes les communes membres et participe au financement des travaux effectués sur le réseau d'éclairage public.

Plan de financement proposé :

Coût estimatif du remplacement des 3 lampadaires : . 2 657,90 €

A la charge du SDEY (la moitié du H.T. + TVA) :..... 1 550,44 €

A la charge de la commune (la moitié du H.T.) :..... 1 107,46 €

M. LEDROIT ajoute qu'un certain nombre d'appareils d'éclairage public de la commune sont anciens et dégradés. Une étude attentive de l'éclairage public va être faite et elle sera examinée en commissions travaux.

Délibération n° 20-050

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de remplacement de 3 luminaires hors service rue Jacques Brel

APPROUVE le plan de financement se rapportant à cette opération, soit un reste à charge estimé de 1 107,46 € pour la commune

AUTORISE le Maire à signer avec le SDEY la convention financière s'y rapportant .

VI. Questions et informations diverses

Informations diverses

Projet photovoltaïque NAUDIN / PHOTOSOL

Dans le cadre de la reconversion de son exploitation agricole, M. Christophe NAUDIN porte avec la société PHOTOSOL un projet de champ photovoltaïque associé à un élevage ovin et avicole et à un magasin de vente de produits en circuit court. Le projet a été présenté au conseil municipal le lundi 7 septembre.

La Communauté de l'Auxerrois, compétente en matière d'énergies renouvelables, sera associée au projet en cours d'élaboration.

Des dossiers de présentation restent disponibles auprès du secrétariat pour les conseillers municipaux qui ne pouvaient être présents lundi dernier.

M. LEDROIT informe d'une visite programmée fin septembre sur un site d'exploitation photovoltaïque dans la Nièvre, près de DECIZE. Un transport en commun sera assuré et toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître avant la fin de la semaine auprès de la mairie.

Mme PINNA a étudié le projet présenté et relève quelques imprécisions, notamment le volume de production d'énergie annoncé, lequel correspond en fait à une journée complète d'ensoleillement optimal, ce qui n'est pas toujours le cas dans nos régions. Cette présentation optimiste devra faire l'objet de précisions. Une information sera-t-elle faite auprès de la population ?

M. le Maire souligne qu'il s'agit pour l'instant d'un projet et de la toute 1^{ère} information en direction du conseil municipal. La prochaine étape sera la visite d'une installation similaire par les personnes qui le souhaitent. Le projet va être affiné et la population sera informée à un stade ultérieur.

M. LEDROIT ajoute que la municipalité a souhaité, dès la 1^{ère} présentation du projet, que tout le conseil municipal entende les informations. Les imprécisions et les « erreurs » devront en effet être commentées et des précisions seront demandées.

Effectifs scolaires et périscolaires

Présentés par Mme MALTAT

Nombre d'enfants inscrit dans les écoles de Chevannes à la rentrée :

- Maternelle : 82 enfants
- Élémentaire : 131 enfants

Soit au total 213 enfants scolarisés à Chevannes pour l'année scolaire 2020-2021, contre 219 pour l'année scolaire 2019-2020.

Mme MALTAT précise que, pour respecter les préconisations sanitaires, les entrées et sorties de classe se font en décalé et que tous les adultes (enseignants, agents du service périscolaire ..) portent des masques.

Travaux réalisés par les services techniques pendant la période estivale
Présentés par M. LEDROIT

Une liste, non exhaustive, des travaux réalisés par les services techniques de juin à août 2020 est communiquée aux conseillers municipaux.

M. LEDROIT précise qu'un agent des services techniques est en arrêt maladie depuis début juillet. Les contraintes budgétaires n'ont pas permis de le remplacer. En conséquence, et en accord avec les agents, les tâches de chacun ont été réorganisées tout en maintenant à un niveau optimal les services attendus par la population.

M. le Maire remercie M. LEDROIT de son efficacité.

Autres travaux

Le permis de construire du lotissement du Val de Baulche porté par l'OAH (Office Auxerrois de l'Habitat) est accordé et affiché sur le terrain. Les travaux devraient commencer fin 2020, début 2021. La durée n'en est, à ce jour, pas connue.

Le dossier de la Maison de Santé vient d'être réactivé. Il sera prochainement débattu en commission des travaux en vue de définir les priorités.

La départementale 965 (route de Toucy) est fermée pour travaux. La déviation envoie les usagers sur Lindry et Aillant, toutefois un trafic important se reporte sur Chevannes dont les habitants remontent leurs inquiétudes en mairie. Les travaux doivent encore durer une quinzaine de jours.

Représentations et nominations

Au sein de la Communauté de l'Auxerrois

M. le Maire a été élu 6^{ème} vice-président de la Communauté de l'Auxerrois, en charge de la politique de la ville, de la cohésion sociale et des gens du voyage

Il représente également la Communauté de l'Auxerrois au conseil d'administration du syndicat mixte qui gère l'aérodrome de Branches et au sein du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural)

Il fait enfin partie de la commission « médiation » au sein de la CA

Mme CONTANT représente la Communauté au sein du conseil d'administration de l'OAH (Office Auxerrois de l'Habitat) où elle a été élue vice-présidente. M. Vincent VALLE est le nouveau président de l'OAH.

Autre nomination

M. BOURGEOIS a été élu président du SIVOS (Syndicat à Vocation Scolaire) de St Georges qui gère notamment l'utilisation du gymnase du collège. Mme MALTAT en qualité de titulaire ainsi que Mme GROS et Mme GERAHRDT au titre de suppléantes siègent également au SIVOS. M. BOURGEOIS précise que les créneaux d'utilisation du gymnase sont réservés en soirée à des associations des communes membres du syndicat. Actuellement, le club de foot et le tennis club de Chevannes utilisent des créneaux, le reste étant essentiellement attribué au Club Avenir de St Georges.

M. le Maire ajoute qu'on ne peut que se féliciter de toutes ces nominations qui seront sans doute bénéfiques à Chevannes.

Compte rendu de la commission communication

M. PAYMAL donne un rapide compte rendu de la réunion de la commission communication qui s'est tenue vendredi 11 septembre. La commission a reçu un prestataire potentiel pour la réalisation du site internet de la commune. Ce prestataire a surtout présenté des applications mobiles, certes intéressantes, mais pas primordiales dans l'immédiat. Il va néanmoins proposer un devis pour la refonte du site internet.

La commission va rencontrer au plus vite d'autres prestataires spécialisés dans la création de sites pour disposer de plusieurs propositions.

Mme CONTANT ajoute que la construction d'un site internet relève vraiment d'une urgence puisque la commune n'en a actuellement plus.

Le compte rendu écrit de la commission est remis à tous les conseillers municipaux.

Commission fêtes et cérémonies

Mme CONTANT explique ne pas avoir encore réuni la commission, toutes les manifestations étant à ce jour annulées pour cause de crise sanitaire. Les seules manifestations qui restent envisagées sont le Noël des Aînés et le Noël des enfants dont l'organisation a été faite en début d'année.

Questions diverses (tour de table)

Courrier d'un habitant de La Villotte

M. LEDROIT fait part d'un courrier reçu d'un habitant de La Villotte portant sur 2 sujets.

Il attire d'une part l'attention des services sur l'état d'un arbre récemment planté au cimetière qui semble souffrir de la sécheresse. M. LEDROIT répond que les agents des services espaces verts veillent à la bonne reprise de ce catalpa.

La 2^{ème} partie du courrier concerne l'arrosage des terrains au stade et la consommation d'eau que cela représente.

M. LEDROIT convient qu'il est compliqué de conserver les terrains en bon état. C'est un vrai sujet, des solutions techniques ont été envisagées mais elles sont très onéreuses à mettre en place. Il va néanmoins falloir se poser des questions quant à l'usage de l'eau au regard des étés secs et caniculaires que nous connaissons.

M. GUILLERMIN signale un problème **d'éclairage public** qui perdure depuis le mois de juillet rue des Fontenelles à Serein.

M. le Maire rappelle de bien transmettre toutes les informations de ce type à M. LEDROIT

M. CATUSSE demande si le dispositif de « **responsables de quartiers** » fonctionne et s'il y a des retours. Réponse : M. BOURGEOIS et Mme GROS ont été sollicités à La Villotte, une demande sur Orgy a également été prise en compte.

Certains signalements sont étudiés en réunion maire-adjoints, si nécessaire ils peuvent être soumis à la commission correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2020

SIGNATURES

NOM prénom	présent	absent	excusé	pouvoir à	signature
CHAMBENOIT Dominique	X				
CONTANT Anna-Rita	X				
BOURGEOIS Fabrice	X				
MALTAT Martine	X				
LEDROIT Thierry	X				
ROY Lionel	X				
HURIÉ Sylvie	X				
CATUSSE Didier	X				
MERAT Dany	X				
CREPIN Alain	X				
GROS Sylvie	X				
PAYMAL Christophe	X				
GAUTHIER Marie-Odile	X				
GERHARDT Camille	X				
GAUSSE Préma	X				
BILLON Delphine			X		
GUILLERMIN Jordan	X				
RAGON Joël	X				
PINNA-SOLER Marie-Ange	X				